

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion Hugues Gander et consorts – 2020 : 3èmes Jeux Olympiques d'hiver de la Jeunesse et sport scolaire = 6060 journées de sports hivernaux en plus pour nos écoliers

1. Préambule

La Commission s'est réunie le vendredi 15 décembre 2017, à la salle Cité du parlement vaudois, rue Cité-Devant 13 à Lausanne, pour traiter de cet objet. Elle était composée de Mmes Myriam Romano-Malagrifa, Monique Ryf ainsi que de MM. Sergei Aschwanden, Hugues Gander, Philippe Jobin, Jean-Marc Nicolet, Pierre-Yves Rapaz, Stéphane Rezso et Patrick Simonin (président et rapporteur soussigné).

Mme la Conseillère d'État, Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), a également participé à la séance, accompagnée de M. Alain Bouquet, directeur général de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et de M. Florian Etter, responsable du secteur pédagogique au Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) qui dépend du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS).

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. Position du motionnaire

Le motionnaire, en tant qu'ancien enseignant, est particulièrement soucieux du bien-être et de la santé des élèves, il est très actif dans le sport associatif, plus particulièrement au sein d'un groupement qui propose des activités hivernales. Sa motion colle parfaitement à l'actualité récente, puisque les résultats d'une enquête sur l'activité sportive des Vaudois, menée fin 2016 par Statistique Vaud et le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), montrent qu'une grande majorité des enfants ne font pas partie d'un club sportif et sa motion vise justement cette catégorie d'élèves.

Le motionnaire a aussi constaté que la pratique des sports hivernaux diminue dans la population scolaire, en particulier chez les nouveaux arrivants en Suisse. Il note que dans les camps de ski organisés pour les élèves de 11 ans, la plupart d'entre eux n'a jamais mis de skis auparavant. Sa motion constitue peut-être un moyen d'y remédier.

3. Position du Conseil d'Etat

Mme la Conseillère d'Etat a tenu tout d'abord à indiquer à la commission que jusqu'à maintenant l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse 2020 (JOJ) se déroule bien.

Le département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a lancé une demande d'inscription auprès de l'ensemble des 91 établissements de la scolarité obligatoire, relative à des activités qui nécessitent une coordination cantonale. Après quelques mois seulement, 40 établissements ont déjà manifesté leur intérêt à participer aux JOJ à travers ce programme. Fait réjouissant, les retours positifs proviennent d'établissements de toutes les régions du canton.

Concrètement, la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) propose six catégories de projets cantonaux :

- 1) des activités radio et médias, notamment la réalisation d'émissions TV pour et par les jeunes ;
- 2) des animations artistiques et la participation aux cérémonies d'ouverture et de clôture, en particulier au sein d'un ensemble choral ;
- 3) des échanges linguistiques, c'est-à-dire des projets de tandems et d'échanges entre classes en collaboration avec Movetia, l'agence nationale en charge de la promotion des échanges et de la mobilité ;
- 4) des activités historiques et géographiques en lien avec l'olympisme : Lausanne et le canton de Vaud ;
- 5) des ressources et documents pédagogiques sur les valeurs de l'olympisme qui seront remis à tous les élèves ;
- 6) des projets d'établissements spécifiques.

Camps de ski

Le motionnaire parle de raréfaction des camps de ski, à ce propos Mme la Conseillère d'État indique que le DFJC ne relève pas de diminution relative à l'organisation des camps de ski dont le nombre reste globalement stable dans le canton.

Le service de l'éducation physique et du sport (SEPS) explique que, depuis une dizaine d'années, le canton de Vaud subventionne largement les camps, c'est d'ailleurs le canton suisse qui le fait de façon la plus marquée, et cette politique a permis justement d'éviter une diminution du nombre de camps. Le responsable du secteur pédagogique du SEPS conclut que les élèves vaudois ont encore l'opportunité de partir en camp.

Le motionnaire se réjouit du nombre de camps de ski organisés même si, selon lui, ces camps couvrent probablement moins de la moitié des classes.

Financement des camps

Concernant la proposition du motionnaire d'offrir des journées de sports hivernaux pour les écoliers, Mme la Conseillère d'Etat rend la commission attentive à l'article 132, lettre f, de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) qui prévoit que les communes prennent en charge les frais liés aux camps, sous réserve d'une participation financière des parents, et que l'Etat assume les frais de transport (y compris les remontées mécaniques), de repas et d'hébergement des enseignants et d'autres membres du personnel de l'établissement.

Selon Mme la Conseillère d'Etat, la demande du motionnaire équivaudrait à 3 jours de camps par élève, ce qui signifie que les communes, en application de l'article 132 LEO, devraient contribuer financièrement.

Journées sportives

La motion parle toutefois de journées de sports hivernaux, à ce sujet le responsable du secteur pédagogique du SEPS précise que la loi sur l'éducation physique et le sport prévoit déjà, à l'article 11, l'organisation de journées sportives, en principe à raison de deux après-midi ou d'une journée par mois, si possible en plein air.

Le SEPS est favorable à toute initiative qui vise à faire bouger plus les élèves, mais sans ressources supplémentaires, financières et humaines, il ne sera pas possible d'organiser ces journées de sports. Concernant les coûts de ces journées, il confirme que l'aspect pédagogique est pris en charge par le canton, alors que l'aspect organisationnel revient à la charge des communes.

4. Discussion générale

Encourager la pratique des sports hivernaux

Plusieurs députés au sein de la commission relèvent que la DGEO propose plutôt des activités dans la suite des matières scolaires, mais ces activités ne concernent pas directement la pratique du sport.

Si le Grand Conseil veut pousser les enfants à bouger plus ces deux prochains hivers, il convient que le département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) s'implique directement.

Les regrets exprimés par plusieurs députés au sein de la commission portent justement sur le peu de projets sportifs mentionnés par le SEPS par rapport au catalogue de projets culturels ou artistiques déjà soumis aux établissements scolaires par le DFJC. Pour ces députés, il faut profiter de l'enthousiasme suscité autour des JOJ 2020 pour soutenir la pratique d'activités vraiment physiques.

Une députée, responsable pour la Suisse romande de Pro Juventute, indique qu'une enquête publiée en 2016 montre que les enfants ne bougent plus que 30 minutes par jour. De nombreux programmes de prévention contre l'obésité des jeunes sont mis en place pour les faire bouger, la députée trouve que les journées sportives seraient un excellent moyen de leur faire découvrir différents sports et leur donner envie de les pratiquer, elle pense à la raquette, au ski de fond, au curling, au patinage, etc.

La députée insiste sur l'importance des projets sportifs qui encouragent tous les élèves à pratiquer des activités physiques ; y compris les élèves les plus défavorisés qui éprouvent de la difficulté à bouger et qui sortent peu de chez eux.

En fin de discussion, un député a tenu à rappeler une fois encore que la motion vise vraiment à faire découvrir le sport et à faire bouger les élèves. Si le texte est adopté, le Conseil d'Etat devra soutenir l'organisation et la mise en place de journées découvertes des sports hivernaux, il ne s'agit pas de la fabrication de médailles, de gradins ou de podiums.

En conclusion, on a rapidement perçu durant les discussions que la commission souhaitait encourager l'organisation de journées sportives supplémentaires pour les élèves vaudois, à l'occasion des Jeux olympiques de la jeunesse 2020.

Soutien du Conseil d'Etat

La mise en place de journées de sports d'hiver serait une promotion intéressante en particulier pour les alpes vaudoises, et dans ce cadre un député estime que le département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), dirigé par M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, pourrait appuyer financièrement ce projet par le biais de son service de promotion économique. Pour la réalisation de ces journées sportives, le député conçoit une collaboration entre les deux départements DJFC et DEIS.

Faisons de l'année des JOJ, une année spéciale où le DFJC demande aux directions des établissements d'en faire plus pour encourager les élèves à découvrir et pratiquer les sports de neige et de glace, même s'il faut perdre quelques périodes d'enseignement traditionnel.

Le DFJC a déjà envoyé des courriers aux établissements pour lancer une dynamique positive par rapport à la future préparation de projets sportifs en coordination avec le SEPS. Il apparaît que le département est prêt à dégager des périodes, y compris sur le temps scolaire, pour que les élèves puissent découvrir des sports qu'ils connaissent moins.

Le SEPS sera en première ligne pour mener les actions sportives, son responsable du secteur pédagogique attire toutefois l'attention de la commission sur l'aspect budgétaire. Il a fait un rapide calcul et les frais de ces journées sportives supplémentaires s'élèveraient entre 250'000 et 350'000 francs. A cela, il convient d'ajouter les coûts pour la coordination des projets sportifs au niveau cantonal, c'est-à-dire faire l'inventaire des différents prestataires qui seront prêts à offrir ces journées, à mettre à disposition du matériel, etc.

A titre de comparaison, le site GoSnow qui existe au niveau national et qui soutient les écoles et les enseignants dans l'organisation simple et rapide de camps et sorties de sports de neige, emploie actuellement 2 collaborateurs (ETP) pour faire fonctionner sa plateforme.

L'adoption de cette motion demandera un investissement financier car, à l'heure actuelle, le budget du SEPS ne permettrait pas de coordonner le dispositif au niveau cantonal pour que les élèves puissent bénéficier de journées supplémentaires de sports d'hiver.

Dans cette dynamique, le SEPS doit montrer l'exemple et créer l'enthousiasme auprès des maîtres de sport, dans les établissements et les communes. Le motionnaire se dit convaincu que le chef du DEIS, dont dépend le SEPS, réussira à dégager le budget nécessaire pour 2019 et 2020.

Soutien des communes

Les communes vont devoir faire un effort financier supplémentaire pour les sorties sportives en cette année spéciale JOJ. Un député souligne que bon nombre de communes risquent d'avoir des difficultés à payer pour l'organisation d'actions supplémentaires en faveur de la pratique sportive. Certains députés se veulent plus rassurants et trouvent que cette motion arrive à point nommé, assez tôt pour pouvoir s'organiser du côté des communes et inclure notamment cette action spéciale dans leurs budgets. Un autre député, lui-même syndic, pense aussi que les communes peuvent plus facilement soutenir un projet unique lié à un événement spécifique, les JOJ, plutôt qu'un programme permanent.

Si, en plus, des stations offrent des journées de ski, tout le monde pourra être convaincu !

Un député demande que tous les élèves vaudois soient traités de la même manière, car on sait qu'il y a des communes qui donnent 80 francs par élève pour une participation à un camp, alors que d'autres ne versent que 40 ou 50 francs.

Soutien des stations

Pour le motionnaire, il s'agit d'une occasion unique d'offrir aux élèves la chance de pratiquer des sports hivernaux. Les conditions n'ont jamais été aussi favorables, car suite aux gros efforts du canton en faveur des infrastructures dans les alpes vaudoises, les stations seront certainement prêtes à offrir des journées gratuites aux élèves. Financièrement, cela représenterait une participation importante à l'organisation de ces journées de ski.

Le motionnaire se réjouit de l'accueil positif des stations vaudoises, la station Ste-Croix - Les Rasses a déjà donné un accord de principe pour offrir des gratuités sur leurs remontées mécaniques, de leur côté Leysin et Villars s'engagent aussi à accueillir gratuitement des classes, en effet les remontées mécaniques Télé Villars-Gryon-Les Diablerets ont déjà organisé des après-midi où les enfants pouvaient venir skier gratuitement. Les écoles qui vont patiner à Villars paient 2 francs l'entrée à la patinoire au lieu de 6 ou 9 francs. Ce genre d'efforts peut tout à fait être envisagé afin de faciliter la pratique des sports de neige et de glace.

Concernant le ski de fond, le motionnaire a reçu l'accord de la faîtière des groupements romands pour avoir un accès gratuit aux pistes.

Soutien des entreprises de transport

Au niveau des transports, le prix du transport collectif pourra certainement être négocié et, avec l'engouement suscité par les JOJ 2020, les communes seront probablement prêtes aussi à participer. Le Conseil d'Etat souhaite que les transports publics fassent aussi un effort pour les jeunes qui participent aux jeux olympiques afin qu'ils puissent par exemple bénéficier gratuitement de la mobilité dans tout le canton. Les journées sportives JOJ 2020 pourraient entrer dans cette dynamique : les stations touristiques, les communes, le canton contribueront, les transports publics pourraient participer aussi.

Découverte de la pratique des sports d'hiver : un héritage des JOJ 2020

Dans l'organisation des JOJ, il est demandé aux sites hôtes quel est l'héritage qu'ils veulent laisser une fois les jeux terminés, un député, lui-même responsable d'un site hôte, pense que la découverte de la pratique des sports d'hiver représente un héritage à transmettre aux élèves vaudois.

Clarification du texte la motion

Mme la Conseillère d'Etat suggère deux éléments de clarification :

- Concernant le public visé par la motion : il convient de remplacer la référence aux élèves du 3e cycle primaire par les élèves du 2e cycle primaire, parce qu'il n'y a pas de 3e cycle primaire ; le 2e cycle primaire couvre les années 5 à 8. Le degré secondaire I (3e cycle) se compose des années 9 à 11.
- Dans la conclusion de la motion, il est proposé de ne pas spécifier de département, respectivement de service, mais de demander directement au Conseil d'Etat de mettre en place les conditions nécessaires...

5. Vote de la commission

En cas de prise en considération par la commission, puis par le Grand Conseil, la motion sera transmise au Conseil d'Etat qui décidera à l'interne des questions de compétences, de responsabilités et de financement pour mettre en place ces journées sportives pour les élèves vaudois.

Un député ne souhaite pas que cette motion soit transformée en postulat, car l'objet doit être traité rapidement en vue de mettre en place les journées de sports d'hiver pour les écoliers dès la saison 2018/2019. Il est suivi par la commission.

Pour rappel, l'auteur de la motion accepte de modifier la conclusion de sa motion comme suit :

En résumé, par cette motion, je demande que le Conseil d'Etat ~~le Canton, plus spécifiquement le Département de la formation et de la culture, associé au Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)~~ mette en place les conditions nécessaires pour que nos écoliers puissent bénéficier gratuitement de quelque 6060 (comme 2020 * 3èmes Jeux olympiques d'hiver) journées de sports hivernaux, hormis les camps de ski habituellement organisés.

Vote :

Tenant compte de cette précision, sachant que de toute manière il revient au Conseil d'Etat de répondre, ***la commission recommande à l'unanimité au Grand Conseil de prendre en considération la motion de la renvoyer au Conseil d'État.***

Rances, le 17 janvier 2018

Le rapporteur :
(Signé) Patrick Simonin